

SÉANCE DU 10 MARS 2022 À 20 h 00

Nombre de conseillers en exercice : 19, présents : 15, procurations : 3, votants : 18.

L'an deux mille vingt deux, le dix du mois de mars à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 3 mars 2022 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON – Jean GALÉRA – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Stéphane IDÉ – Alberto DE SOUSA – Isabelle PILLON – Ghislaine PIOT – Stéphane FICCA.

Absentes ayant donné pouvoir : C. GARCIA EBOLI a donné pouvoir à H. PERDRIELLE
V. GRILLET a donné pouvoir à A. ROLLANDIN
M. SURJUS a donné pouvoir à O. LAURENT

Absent n'ayant pas donné pouvoir : R. GENESSEY

Secrétaire pour la séance : B. PÉCHON

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 10 février 2022
- Délibérations
 - Compte de gestion 2021
 - Compte administratif 2021
 - Affectation du résultat de fonctionnement 2021
 - Taux des taxes communales 2022
 - Budget primitif 2022
 - Convention d'aide aux commerces de la région
 - Subvention d'aide à un commerce
 - Convention d'entretien des poteaux incendie
- Divers
 - Projet AUa3
 - Élections présidentielles
 - Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 10 FÉVRIER 2022

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20220310-01

COMPTE GESTION RECEVEUR 2021 (présenté par O. Laurent)

Le compte de gestion du receveur 2021 fait état de :

- un excédent de fonctionnement de 1 475 001,49 €
- un déficit en investissement de 20 598,61 €

Voté à l'unanimité.

En l'absence du maire pour le vote du compte administratif 2021, il est proposé de confier la présidence de la séance à Olivier Laurent, adjoint en charge des finances.

DÉLIBÉRATION N° 20220310-02

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (présenté par O. Laurent)

Le compte administratif 2021 aboutit au même résultat que le compte receveur 2021.

Voté à l'unanimité.

Le maire reprend la présidence de la séance.

DÉLIBÉRATION N° 20220310-03

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 (présenté par O. Laurent)

Il est proposé d'affecter 329 298,61 € au compte 1068 (pour couvrir le déficit d'investissement), le reste (1 145 702,88 €) étant reporté en fonctionnement à la ligne 002.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20220310-04

TAUX DES TAXES COMMUNALES 2022 (présenté par O. Laurent)

Pour rappel, en 2021, la taxe d'habitation a disparu pour les communes : elles ne perçoivent dorénavant plus cette taxe mais uniquement les taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti.

La commission des finances propose une stabilité des taux :

- foncier bâti : 38,45 %
- foncier non bâti : 41,52 %

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20220310-05**BUDGET PRIMITIF 2022 (présenté par O. Laurent)**

Sur la base des travaux effectués par la commission des finances, le conseil municipal débat des priorités d'investissement pour l'année 2022. La bonne santé financière de la commune permet de dégager une somme de 650 000 € pour le virement à la section d'investissement.

Le budget primitif présenté s'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement avec :

- section de fonctionnement : 2 624 000,00 € ;
- section d'investissement : 2 158 000,00 €.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20220310-06**CONVENTION AIDE AUX COMMERCES RÉGION (présenté par H. Perdrielle)**

Pour rappel il s'agit d'une opération de la région avec participation de la commune et de l'agglomération. Sur une aide votée d'un maximum de 3000 €, la région participe à hauteur de 20% et la commune et l'Agglo à 15% chacune. La convention signée en 2020 est arrivée à échéance. Il s'agit de voter le renouvellement de cette convention d'aide aux commerces.

Voté à l'unanimité (16 pour, 2 abstentions)

DÉLIBÉRATION N° 20220310-07**SUBVENTION AIDE COMMERCE (présenté par H. Perdrielle)**

La nouvelle coiffeuse, installée dans le bâtiment A du domaine des Poiriers, fait appel à une aide dont la part communale s'élève à 3000 € pour des travaux relatifs à la vitrine et à l'isolation de ses locaux.

Voté à l'unanimité (15 pour, 3 abstentions)

DÉLIBÉRATION N° 20220310-08**CONVENTION ENTRETIEN POTEAUX INCENDIE (présenté par O. Laurent)**

Nous avons un contrat avec Suez pour l'entretien et le contrôle des bouches d'incendie. Le marché d'eau potable ayant été attribué à Saur, il paraît intéressant de passer sur le même prestataire.

La proposition fournie par Saur permet une réduction de 5 € par bouche (42 sur la commune).

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES**PROJET ZONE AUa3 (présenté par J. Galéra)**

Sur le projet de construction proposé en zone AUa3, une demande de phasage en 2 temps nous est transmise. Le projet est lancé par 3 parties prenantes, dont un souhaiterait lancer des investissements plus tard. Les lots 12, 13 et 14 au nord de la zone sont concernés. Dans cette configuration, il n'y aurait pas, dans un premier temps, de voie débouchante sur le chemin du Colombier.

Le conseil est unanime pour imposer que la zone dispose directement d'une voie traversante. Cela permettra une rétrocession à l'Agglo.

Il est discuté d'une demande de différer aussi les travaux d'aménagement complet (noues, trottoirs) de la partie sud de la voie traversante en attendant le projet de construction de la partie sud-est de zone (AUa4). Le conseil souhaite également que ces aménagements soient réalisés dès la première phase de travaux.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES (présenté par O. Laurent)

Les élections présidentielles auront lieu le 10 et le 24 avril prochain. O. Laurent demande qui souhaite participer à la préparation de la mise en place et à l'organisation. Le bureau de vote sera tenu de 8h à 19h.

FESTIVAL D'HUMOUR (présenté par C. Veillard)

Le festival d'humour aura lieu pour Villette le jeudi 24 mars à Chuzelles (mais organisé par Villette-de-Vienne). Nous accueillons Céline Francès avec son spectacle « Ah qu'il est bon d'être une femelle ». L'intendance sera assurée par une équipe composée d'élus et de bénévoles de Villette.

ÉLECTIONS CME (présenté par C. Veillard)

Les enfants du CME actuel ont présenté le conseil municipal des enfants aux CE2 qui sont en train de réfléchir à leur candidature. Les élections auront lieu à la mairie le lundi 28 mars après-midi. Le bureau de vote sera tenu par les élus actuels du CME, mais ils auront besoin d'être accompagnés par des adultes.

CÉRÉMONIE DE REMISE DES CARTES ÉLECTORALES AUX NOUVEAUX VOTANTS (présenté par C. Veillard)

Un petit groupe composé d'Isabelle Pillon, Hélène Perdrielle et Cristelle Veillard prépare une cérémonie pour la remise des cartes électorales aux jeunes votant pour la première fois. Elle aura lieu vraisemblablement autour du 26-27 mars.

TRAVAUX DU CHEMIN DE L'OIE (présenté par J.P. Badia)

Les plans définitifs des travaux du chemin de l'Oie ont été reçus. Une version papier sera mise à disposition en mairie pour consultation.

Les travaux commenceront peu de temps après le conseil du 14 avril au cours duquel sera mis au vote la validation des travaux.

ZONE BLEUE et ZONE 30 (présenté par J.P. Badia)

Il est important de trouver un nom pour la rue derrière le cabinet médical pour mettre en place la zone 30. Cette rue sera ensuite rétrocedée. Nous allons mettre en place un appel à proposition pour nommer les rues.

2 autres rues/impasses doivent être nommées : celle qui est située devant la Poste et celle débouchant sur la rue des Serventières.

CHASSEURS (présenté par J. Tissot)

Les chasseurs ont fait une demande pour chasser les ragondins.

VIDÉOPROTECTION (présenté par S. Idé)

Toutes les caméras sont en fonctionnement à l'exception du chemin de Maupas et du carrefour Bonnetière/Vignes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.